



COMMUNE D'ENTREVAUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 05/04/2025 N°6

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois d'avril à neuf heures, les membres du CCAS dûment convoqués se sont réunis à la salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Président.

Etaient présents : Andrée BONHOMME, Mireille DE PASQUALE, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, Alexandre MERMET, Michèle MONTULE,

Procuration : Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Dominique LACOMMARE.

Absents excusés : Joëlle CARRER.

ORDRE DU JOUR :

- Vote du compte financier unique 2024,
- Affectation du résultat,
- Vote du Budget Primitif 2025,
- Subvention A.D.M.R,
- Questions diverses.

Secrétaire de Séance : Dominique LACOMMARE.

Rédaction : Christine ROBARDET.

I) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES ET DU PROCES-VERBAL DU 6 avril 2024.

Monsieur le Président invite le conseil d'administration à parapher la page des signatures du 6 avril 2024 ainsi que son procès-verbal. Ces documents sont adoptés à l'unanimité. Précision faite par Monsieur le Président que Mesdames Mireille DE

PASQUALE et Anne HAEMMERLE ne doivent pas signer, ni Monsieur Alexandre MERMET.

II) VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024.

Monsieur le Président propose au vote le Compte Financier Unique. Il rappelle qu'anciennement le bilan budgétaire était composé de deux documents : un présenté par le Trésorier sous le nom de compte de Gestion, et un présenté par la commune sous le nom de compte Administratif. Ces deux documents ont fusionné. Monsieur le Président donne lecture des dépenses à hauteur de 13 982,23 € et des recettes à hauteur de 16 800,00 €, ce qui dégage un excédent de fonctionnement de 2 817,77 €, et un déficit cumulé de fonctionnement de 170,20 €.

Monsieur le Président rappelle que, sur l'année 2024, s'est tenu le spectacle de fin d'année, a été versée la subvention à l'ADMR et les bons d'achat pour les personnes âgées. Monsieur le Président passe ensuite la présidence à Alexandre MERMET, qui propose ce CFU au vote. Ce document est adopté à l'unanimité.

Madame Michèle MONTULE souligne qu'elle n'a pas réclamé au cours de l'année 2024, mais que la subvention 2024 a été versée très tardivement, voire en 2025.

III) AFFECTATION DU RESULTAT.

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat au 002 en section de fonctionnement pour un montant de 2 817,77 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

IV) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

1) Bons d'achat :

Monsieur le Président rappelle aux membres présents la commission des finances du 21 mars 2025 au cours de laquelle il a été demandé l'impact que pourrait avoir sur les bons d'achat délivrés aux personnes âgées le fait de remonter la tranche d'âge à 72 ans au lieu de 70 ans. Au vu du nombre de personnes entre 70 et 72 ans et une évaluation des potentiels départs, l'économie annuelle pourrait être de 1 200 à 1 500 €.

Les membres du CCAS, ouï l'exposé de Monsieur le Président, décident à compter de 2025 de porter l'âge d'obtention à 72 ans pour les personnes en résidence principale sur la commune.

Madame Michèle MONTULET rappelle qu'elle a perdu son bon d'achat et qu'il est regrettable que la commune ne lui en ait pas redonné un.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2) Budget Primitif :

Monsieur le Président propose le budget primitif voté à l'équilibre à 16 000,00 €. Il a été préparé avec Madame Dominique LACOMMARE. Il comprend une subvention à l'ADMR, le spectacle de fin d'année et les bons d'achat. Il est équivalent au précédent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

V) SUBVENTION A.D.M.R.

Monsieur le Président informe que la subvention à l'ADMR est proposée à hauteur de 5 500,00 €. Il présente la situation de l'ADMR qui a évolué par la démission des personnes responsables, qu'un nouvel administrateur a été nommé, et qu'un rendez-vous est fixé en Mairie le 10 avril 2025 pour venir expliquer la situation. Madame Andrée BONHOMME rappelle que la dernière réunion n'a pas abouti. Madame Andrée BONHOMME et Madame Michèle MONTULE précisent que, si la structure n'existe plus, il ne faudra pas verser la subvention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VI) QUESTIONS DIVERSES.

- 1) Madame Dominique LACOMMARE expose qu'elle a travaillé sur les animations et que tous les mercredis du mois (sauf juillet et août) il y aura une animation : une fois à la salle polyvalente, une fois à l'ESMS. Il a aussi été fait un petit fascicule qui donne les animations sur les mois à venir. Madame Dominique LACOMMARE souhaiterait également mettre en place des petits cadeaux à distribuer aux personnes de l'ESMS. Toutes ces informations seront mises sur Facebook et Panneau Pocket.
- 2) Madame Michèle MONTULE expose qu'elle a rencontré un Monsieur avec chien d'aveugle qui voudrait faire des animations sur les animaux. Madame Dominique LACOMMARE lui dit que ce ne sera pas possible, elle a déjà un contact.

